Assemblée des Premières Nations

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

Septembre 2025

Assemblée Générale Annuelle

La prospérité pour tous

Du 3 au 5 septembre 2025 • Hybride

Centre des congrès RBC, Winnipeg (Manitoba)

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation – Septembre 2025

APERÇU

L'Assemblée des Premières Nations (APN) évalue chaque année les progrès réalisés dans la mise en œuvre intégrale des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), publiés le 2 juin 2015. Ce bulletin énumère les progrès réalisés et les obstacles signalés depuis juin 2024, et les intègre dans un système de notation cumulative.

Aucun appel à l'action (AA) n'a été mené à bien au cours de l'année 2024-2025. À ce jour, environ 13 d'entre eux ont été concrétisés, dont seulement deux au cours des cinq dernières années. Bien qu'il soit difficile et subjectif d'évaluer l'état d'avancement des AA, il est clair que les progrès globaux ont été trop lents et doivent s'améliorer. Parmi les faits marquants de 2024, on peut citer les progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre de l'appel à l'action no 53 avec à la création d'un Conseil national de réconciliation (CNR) indépendant. Le rapport final et le cadre de réparation de l'interlocutrice spéciale pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes ont également été publiés en 2024. Ce rapport fait référence aux appels à l'action tout au long du document, en soulignant les progrès réalisés et les domaines qui nécessitent des efforts supplémentaires. Les recommandations finales comprennent 42 obligations qui fournissent un cadre précis pour faire progresser la réconciliation et soutenir la mise en œuvre des appels à l'action.

2025 marque le 10e anniversaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et les progrès minimes réalisés par le gouvernement fédéral concernant les 94 AA illustrent le besoin d'adopter une nouvelle attitude pour réaliser ces mandats. Lors des élections fédérales de 2025, l'APN a souligné la nécessité de répondre aux 94 AA en tant que priorité essentielle pour tous les gouvernements. Le nouveau gouvernement formé par le premier ministre Mark Carney offre de nouvelles possibilités de plaider en faveur de la mise en œuvre des AA et de faire progresser les changements systémiques en soutien aux survivants, aux familles et aux Premières Nations. Cependant, les vastes restrictions budgétaires de 15 % sur trois ans

« Cette année marque le 10e anniversaire des 94 appels à l'action de la CVR et de ses 10 principes. Le travail remarquable accompli par la CVR doit être accompagné de nouvelles mesures pour réparer les torts considérables causés aux Premières Nations par les pensionnats indiens. Cela nécessite des investissements, et non des compressions budgétaires. Dans le cadre de ses décisions pour le budget, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour promouvoir la réconciliation. Sinon, son engagement déclaré en faveur de la réconciliation restera lettre morte. Je rappelle aux décideurs fédéraux le principe n° 5 de la CVR : La réconciliation doit créer une société plus équitable et plus inclusive en comblant les écarts sociaux, sanitaires et économiques qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Ce principe est renforcé par le principe n° 9 : La réconciliation exige une volonté politique, un leadership conjoint, l'établissement de relations de confiance, la reddition de comptes et la transparence ainsi qu'un investissement substantiel en ressources. La réconciliation restera un objectif lointain si les décisions budgétaires ne sont pas conformes aux orientations de la CVR. Ensemble, nous pouvons mettre le Canada sur la voie du succès en apportant des changements systémiques dans tous les domaines de la vie, pour les générations actuelles et futures. » – Cindy Woodhouse Nepinak, Cheffe nationale

annoncées en juillet 2025 par le premier ministre Carney menacent la mise en œuvre des appels à l'action. Les programmes essentiels pour les Premières Nations sont déjà sous-financés. Le gouvernement doit en faire davantage pour assurer la prestation des services essentiels, et non moins. Cela signifie qu'il doit prendre des engagements fermes pour aider les Premières Nations à paver la voie à un avenir meilleur et à la prospérité pour tous.

MÉTHODOLOGIE

L'APN surveille la mise en œuvre des AA en évaluant son travail de plaidoyer et sa collaboration avec le gouvernement du Canada à cet égard. De plus, l'APN utilise les ressources suivantes pour analyser et surveiller les progrès réalisés :

- Indigenous Watchdog
- CBC News Beyond 94
- Gouvernement du Canada

Pour chaque mesure prise dans le cadre d'un AA, l'APN applique le système suivant afin d'en suivre les progrès au fil du temps :

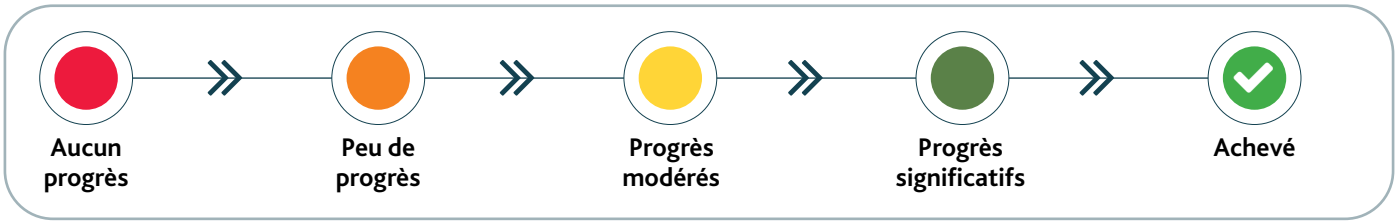

La mise en œuvre complète d'actions concrètes nécessite souvent des ressources considérables pour garantir une participation significative des Premières Nations, conformément aux principes de justice, de démocratie, de respect des droits de la personne, de non-discrimination et de bonne foi. Lorsque des progrès ont été réalisés, mais que les efforts n'ont pas abouti à des avancées significatives telles que définies par les Premières Nations, on signale des progrès faibles à modérés. En cas de recul important ou de blocage significatif, le niveau de progrès est revu à la baisse et fait l'objet d'un signalement. Le présent rapport décrit les progrès réalisés depuis juin 2023, qui viennent s'ajouter aux activités de plaidoyer et aux analyses menées par l'APN depuis la publication des appels à l'action de la CVR en 2015.

Mesures prises entre juin 2024 et juin 2025

- **Santé :** L'Association médicale canadienne a présenté ses excuses pour son rôle dans les préjudices causés aux Autochtones dans le cadre du système de santé canadien, et a publié en mars 2025 *ses recommandations pour les élections fédérales de 2025 en matière de politiques*, notamment des

recommandations visant à garantir aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis un accès équitable aux soins. En juin 2025, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers a également présenté ses excuses lors de son congrès biennal.

- **Justice :** En mars 2025, le ministère de la Justice a publié la Stratégie en matière de justice autochtone (SJA) qui vise à remédier à la surreprésentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le système de justice pénale. Bien que cette annonce ait été bien accueillie, aucun financement n'a été annoncé pour soutenir sa mise en œuvre. À l'avenir, cette mise en œuvre nécessitera des engagements financiers durables à long terme de la part du gouvernement du Canada.
- **Enfants disparus et informations sur les sépultures :** L'interlocutrice spéciale pour les enfants disparus et les tombes et sépultures anonymes a publié son rapport final et son cadre de réparation le 29 octobre 2024. Le rapport désigne 42 obligations que les gouvernements, les Églises et d'autres institutions doivent respecter pour mettre en œuvre un cadre de réparation dirigé par les Autochtones pour la vérité, l'obligation de rendre compte, la justice et la réconciliation.
- **Conseil national de réconciliation :** Le premier conseil d'administration du CNR a été annoncé en mars 2025 par le ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. Le CNR a été créé par le projet de loi C-29 et donne suite à l'article 53 de l'Accord-cadre de 2016 afin de créer un organisme national indépendant chargé de suivre les efforts du gouvernement fédéral pour rétablir les relations avec les peuples autochtones.
- **Sports et réconciliation :** En février 2025, Commonwealth Sport Canada a signé la Déclaration Lekwungen du Commonwealth sur la réconciliation et le partenariat avec les peuples autochtones, devenant ainsi la première association sportive nationale du Commonwealth à le faire.

Recul entre juin 2024 et juin 2025

- **Protection de l'enfance :** Bien que certains progrès aient été réalisés et qu'un projet d'accord sur la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ait été conclu conjointement par l'APN, les Chefs de l'Ontario, la nation Nishnawbe Aski et le Canada, le gouvernement du Canada n'est pas revenu à la table des négociations pour discuter des réformes indispensables aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.
- **Éducation :** Le gouvernement du Canada n'a alloué aucun financement supplémentaire à la conclusion de nouvelles ententes régionales sur l'éducation depuis 2022, ce qui a entraîné un arriéré croissant de six accords finalisés mais non financés. Le financement des infrastructures éducatives des Premières Nations a diminué de plus de 100 millions de dollars au cours du dernier exercice financier par rapport à l'année précédente, alors que *l'évaluation des besoins en immobilisations de l'APN pour les infrastructures éducatives des Premières Nations* (2021) révèle que plus de la moitié des écoles des Premières Nations ont besoin d'ajouts ou d'un remplacement complet.
- **Enfants disparus et informations sur les sépultures :** Le gouvernement du Canada a décidé de ne pas renouveler le financement du Comité consultatif national sur les enfants disparus et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens et du Secrétariat national des survivants en février 2025. Il s'agit là d'un recul décevant.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation – Septembre 2025

Progrès modérés

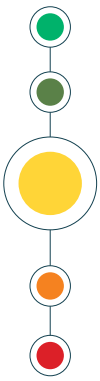

Protection de l'enfance (1-5)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. En 2023, la Cour fédérale du Canada a approuvé un accord de règlement définitif visant à indemniser plus de 300 000 enfants et familles des Premières Nations victimes de discrimination dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de l'application restrictive du principe de Jordan. En mars 2025, le Canada a franchi une étape importante en mettant la touche finale aux deux premiers processus de réclamation pour la catégorie des enfants retirés de leur foyer et la catégorie des familles d'enfants retirés. Cela garantit que les membres des Premières Nations victimes de la discrimination du Canada peuvent commencer à obtenir la réparation qui leur est due pour les épreuves qu'ils ont endurées. En août 2025, l'administrateur avait reçu plus de 40 000 demandes d'indemnisation, et les paiements commençaient à être versés aux personnes concernées. Les procédures de réclamation pour les autres catégories seront bientôt mises en place. Bien qu'il s'agisse d'une évolution positive, il convient de préciser que l'indemnisation n'est pas synonyme de réconciliation. Le Canada doit rendre justice aux enfants des Premières Nations et à leurs familles en collaborant avec les détenteurs de droits des Premières Nations afin de mettre en œuvre de manière significative tous les appels à l'action relatifs à la réforme des services de protection de l'enfance. Par ailleurs, le nombre d'enfants des Premières Nations pris en charge n'a pas encore diminué. Ni le gouvernement fédéral, ni les provinces, ni les territoires n'ont préparé et publié de rapports annuels sur le nombre d'enfants des Premières Nations pris en charge. L'APN, les Chefs de l'Ontario, la nation Nishnawbe Aski et le Canada ont conclu conjointement un projet d'accord sur la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en juillet 2024. En octobre 2024, les Premières Nations-en-Assemblée ont rejeté le projet d'accord, en soulignant ses lacunes et en demandant la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance en vue de négocier un nouvel accord. Malgré les directives des dirigeants des Premières Nations, le gouvernement du Canada n'est pas encore revenu à la table des négociations pour collaborer avec la Commission nationale des Chefs pour les enfants, nouvellement créée, afin de finaliser les réformes essentielles visant à aider les enfants des Premières Nations à s'épanouir dans leur foyer, leur famille et leur communauté. Le 9 février 2024, la Cour suprême du Canada a confirmé la constitutionnalité du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, après avoir entendu divers témoignages en décembre 2022.

Peu de progrès

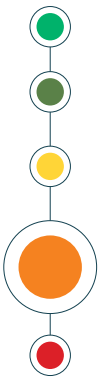

Éducation (6-12 ans)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Le projet de loi C-273, *Loi modifiant le Code criminel (la quête de Corinne et la protection des enfants)*, a été abandonné lors de la prorogation du Parlement en janvier 2025. Le gouvernement fédéral actuel n'a ni élaboré de stratégie commune pour éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones, ni réglé le problème de l'arriéré d'étudiants autochtones au niveau de l'enseignement postsecondaire, se contentant d'augmenter de 7 % le nombre d'étudiants bénéficiant du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire depuis 1996. De plus, l'absence de financement alloué à la signature des formules de financement régional (FFR) dans les deux derniers budgets fédéraux afin d'accorder aux Premières Nations une plus grande souplesse dans les négociations a entraîné un arriéré de FFR, négociées mais qui ne peuvent être mises en œuvre. Le financement des infrastructures éducatives des Premières Nations a également diminué au fil du temps et, en 2024, certaines régions n'ont pas pu construire de nouvelles écoles, malgré la surpopulation actuelle, en raison du manque de financement.

Peu de progrès

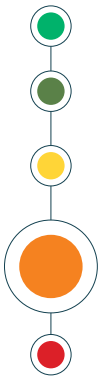

Langues et culture (13-17)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Bien que la *Loi sur les langues autochtones* ait été adoptée en 2019, le financement global des langues reste insuffisant et a diminué depuis 2023-2024. Le financement des accords conclus en vertu des articles 8 et 9 de la *Loi sur les langues autochtones* a été entièrement supprimé et il n'y a actuellement aucun projet en vue de son rétablissement. Même avec l'introduction de fonds supplémentaires pour les initiatives générales de revitalisation des langues dans le budget 2024, on note une réduction globale du financement par rapport à ce qui était prévu en 2023/2024. L'APN estime que 3,8 milliards de dollars sont nécessaires sur cinq ans pour les langues des Premières Nations; malgré ce besoin exprimé, le Canada n'offre que 425 millions de dollars pour la même période. Ce manquement aux obligations du Canada est fondamentalement contraire à l'intention de la *Loi sur les langues autochtones*, qui devrait faire l'objet d'un examen indépendant à partir d'octobre 2025.

Progrès modérés

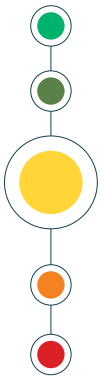

Santé (18-24)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. En septembre 2024 et en juin 2025, l'Association médicale canadienne (AMC) et la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII) ont respectivement présenté leurs excuses pour leur rôle dans les préjudices subis par les peuples autochtones dans les systèmes de santé. En mars 2025, l'AMC a publié le document intitulé *« Élections fédérales de 2025 : recommandations de l'AMC en matière de politiques »*, comprenant notamment des recommandations visant à garantir aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis un accès équitable aux soins grâce à un soutien stable et à long terme envers les initiatives en matière de santé et le contrôle des soins de santé, la réintroduction d'une législation sur l'eau potable des Premières Nations et la mise en œuvre des AA. L'AMC est en train de mettre à jour son code de déontologie afin de lutter contre le racisme anti-autochtone, et un nouveau projet devrait être publié au début de 2026. La FCSII a déclaré prendre des mesures pour élaborer un plan visant à contribuer à la réconciliation. Le budget de 2023 prévoit un investissement de près de 200 milliards de dollars sur 10 ans pour améliorer les soins de santé au Canada, dont 2 milliards de dollars sont alloués au nouveau Fonds d'équité en santé autochtone.

Peu de progrès

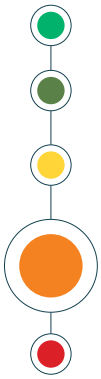

Justice (25-42)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. En mars 2025, le ministère de la Justice a publié la Stratégie en matière de justice autochtone (SJA), un document visant à remédier à la surreprésentation des Autochtones dans les systèmes judiciaires canadiens grâce à des réformes du système de justice pénale et à la revitalisation des lois et des ordres juridiques autochtones. Bien que cette stratégie puisse être source de transformations, aucun nouveau financement n'a été prévu pour soutenir sa mise en œuvre. Le 4 juin 2025, le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord a publié son rapport d'avancement annuel 2024-2025 sur la Voie fédérale, qui examine les efforts déployés par le Canada pour donner suite aux appels à la justice et au rapport final de l'Enquête nationale. Divers comptes rendus financiers ont également été présentés, notamment la ratification par le gouvernement fédéral en mars 2025 d'un règlement de 1,1 milliard de dollars dans le cadre d'un recours collectif pour mauvais traitements infligés à des patients autochtones dans 33 hôpitaux fédéraux pour les Indiens.

La SJA et la Stratégie des Premières Nations en matière de justice de l'APN qui a suivi offrent une occasion cruciale de remédier à la surreprésentation critique des Autochtones dans les prisons fédérales, signalée dans le rapport annuel 2023 du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada. Ce rapport préconise une stratégie nationale de désincarcération et la réaffectation des fonds des programmes fédéraux vers des programmes administrés par les Autochtones.

Progrès modérés

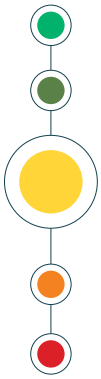

Déclaration des Nations Unies (43-44)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. Depuis l'adoption de la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en 2022 et le lancement en 2023 du Plan d'action concernant cette loi, le Canada a réalisé des progrès variés dans la mise en œuvre de ses propres objectifs, détaillés dans 181 mesures du plan d'action (MPA). Le Canada a réalisé certains progrès dans le cadre de plusieurs de ces MPA, mais la majorité d'entre elles n'ont pas encore donné lieu à des avancées significatives en vue de garantir que les politiques, la législation, les processus de consultation et les mandats du Canada sont conformes à l'esprit et à l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

En outre, des décisions juridiques telles que celle rendue en 2025 par la Cour fédérale dans l'affaire *Première Nation Kebaowek c. Laboratoires nucléaires canadiens* continuent de démontrer que les politiques et procédures du gouvernement du Canada en matière d'obligation de consulter sont bien en deçà de la législation canadienne et doivent être actualisées afin d'inclure la DNUDPA en tant que considération essentielle pour déterminer si l'obligation de consulter a été respectée.

Les Premières Nations continuent aussi d'exprimer leur préoccupation quant au financement limité accordé pour soutenir leur participation à la mise en œuvre du Plan d'action national.

Peu de progrès

Proclamation royale et pacte de réconciliation (45-47)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. En 2023, le Vatican a répondu aux demandes des peuples autochtones et a officiellement rejeté la « doctrine de la découverte »; toutefois, aucun ordre de gouvernement n'a pris de mesures semblables. Un sous-comité de la Table multipartite de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens poursuit la rédaction d'un pacte de réconciliation. En 2024, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de mettre sur pied un Bureau du commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. Le projet de loi présenté en octobre 2024 à cette fin est mort au feuilleton lorsque le Parlement a été prorogé en janvier 2025. De plus, bien que des travaux préliminaires aient été entrepris pour reconnaître les lois autochtones dans les processus de négociation et de mise en œuvre, il n'y a pas eu de changement substantiel dans la position du gouvernement du Canada.

Peu de progrès

Parties à l'Accord de règlement et Déclaration des Nations Unies (48-49)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. En 2023, le Vatican a officiellement rejeté la doctrine de la découverte et déclaré que les bulles papales ne reflétaient pas adéquatement l'égale dignité et les droits des peuples autochtones et n'avaient jamais été considérées comme des expressions de la foi catholique. Le 27 juillet 2022, la Conférence des évêques catholiques du Canada a demandé au Vatican de publier une déclaration concernant la doctrine de la découverte, qu'elle avait déjà rejetée en 2016. Les parties ecclésiastiques à l'Accord de règlement, notamment l'Église anglicane du Canada, l'Église presbytérienne au Canada, les instances catholiques romaines parties à l'accord de règlement, l'Église unie du Canada et les jésuites du Canada anglais, ont toutes officiellement rejeté la doctrine de la découverte et de terra nullius.

Peu de progrès

Équité dans le système juridique (50-52)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Plusieurs affaires importantes concernant les droits et la compétence des Autochtones ont été conclues en 2024, notamment les arrêts de la Cour suprême du Canada dans *Renvoi relatif au projet de loi C-92 et Ontario (Procureur général) c. Restoule*. Bien qu'il n'y ait pas eu d'autres changements importants dans l'approche du gouvernement du Canada à l'égard du titre ancestral au cours de la dernière année, certains progrès ont été réalisés grâce à des accords négociés avec les Premières Nations. Par exemple, en février 2025, le gouvernement du Canada a signé l'accord Big Tide avec la nation haïda, reconnaissant le titre ancestral des Haïdas sur les terres Haida Gwaii.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation – Septembre 2025

Progrès significatifs

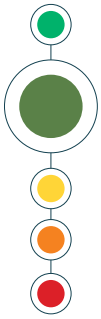

Conseil national de réconciliation (53-56)

Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine. Le projet de loi C-29, *Loi prévoyant la constitution d'un Conseil national de réconciliation*, qui visait à donner suite à l'AA no 53, est devenu loi le 2 juillet 2024. En 2025, le ministre des Relations Couronne-Autochtones a annoncé la composition du premier conseil d'administration du CNR, un organisme national indépendant à but non lucratif dirigé par des Autochtones, ayant pour mandat de faire progresser la réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones et de superviser les 94 AA. Le projet de loi C-29 a été critiqué pour l'absence d'engagements financiers pluriannuels à long terme en faveur du Conseil et pour l'influence du gouvernement sur la sélection des membres du premier conseil d'administration.

Progrès modérés

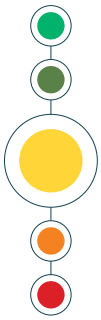

Formation des fonctionnaires (57)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a mis en place une « série d'apprentissage sur les questions autochtones » à l'intention de tous les employés de la fonction publique, mais le contenu des cours n'est pas toujours conforme aux « mesures » précises énoncées dans l'AA nº 57. Cette série porte notamment sur l'histoire des Premières Nations, l'histoire des pensionnats indiens au Canada, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits et lois autochtones, ainsi que les relations entre les Autochtones et la Couronne. L'École de la fonction publique du Canada a élaboré un programme de formation à l'intention des fonctionnaires fédéraux axé sur la réconciliation et les conclusions du rapport de la Commission de vérité et réconciliation. Cependant, ce programme n'est pas obligatoire dans tous les services fédéraux, et les initiatives varient considérablement dans leur mise en œuvre au niveau des politiques ou de la formation.

Progrès modérés

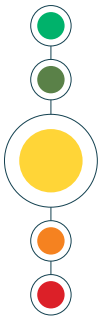

Excuses et réconciliation avec l'Église (58-61)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. En décembre 2024, l'Association des jeunes femmes chrétiennes (YWCA) du Canada a présenté des excuses officielles aux communautés autochtones pour sa participation aux programmes des pensionnats indiens et des hôpitaux pour Indiens. YWCA Canada a également publié un rapport sommaire sur son rôle dans les pensionnats indiens et le système des « hôpitaux pour Indiens » au Canada. En juillet 2022, le défunt pape François a présenté des excuses pour le comportement de « certaines personnes » au sein de l'Église sur le site de l'ancienne école résidentielle indienne d'Ermineskin. En mars 2024, le pape s'est exprimé à propos de la restitution d'artefacts autochtones conservés au musée du Vatican et sur l'accès aux dossiers des pensionnats indiens dans les archives de l'Église. Le Fonds de réconciliation avec les Autochtones, un organisme de bienfaisance sans but lucratif constitué en vertu de la loi fédérale et doté d'un conseil d'administration, a été mis sur pied avec pour mandat d'approuver les projets liés à la réconciliation. En outre, en juillet 2024, les évêques catholiques du Canada ont réaffirmé leur soutien aux efforts de rapatriement, tout en s'engageant à verser 30 millions de dollars pour soutenir les priorités autochtones en matière de guérison et de réconciliation.

Peu de progrès

Éducation et réconciliation (62-65)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Divers engagements régionaux ont été pris tout au long de l'année. En avril 2025, le conseil scolaire du district de Lakehead et l'autorité scolaire de la Première Nation de Matawa ont signé un protocole d'entente à Eabametoong afin d'améliorer les possibilités d'éducation pour les élèves des Premières Nations.

Peu de progrès

Programmes pour les jeunes (66)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 301,4 millions de dollars sur deux ans à compter de 2023-2024 dans le cadre du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse, dont 54 millions de dollars pour la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations. En novembre 2023, un rapport intitulé « Celebrating Leadership in Indigenous Education (Célébrer le leadership en éducation autochtone) » a été publié. Il présente les témoignages de huit jeunes chefs de file autochtones qui se sont exprimés devant le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones au sujet des changements apportés aux programmes d'études, de l'amélioration de la formation des enseignants et des engagements financiers supplémentaires pour soutenir les élèves autochtones.

Progrès modérés

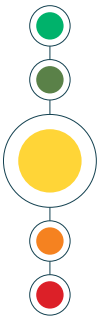

Musées et archives (67-70)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. Les appels à l'action n^{os} 67 et 70 ont été mis en œuvre par le gouvernement du Canada. En 2023, les archives, les bibliothèques et les institutions du patrimoine documentaire ont perçu 1,5 million de dollars pour financer 38 projets dans le cadre du Programme pour les collectivités du patrimoine documentaire, dont 11 étaient destinés à des projets liés au patrimoine documentaire autochtone. Le musée de Vancouver a commencé à modifier ses méthodes de collecte et de partage d'objets afin de mieux respecter les cultures et les histoires autochtones. De même, en 2025, le musée du Manitoba a présenté ses excuses pour avoir conservé des restes ancestraux et s'est engagé à entreprendre un processus avec les communautés d'origine afin de rapatrier leurs ancêtres. L'Association des musées canadiens continue de soutenir les efforts de rapatriement et a déclaré en septembre 2024 qu'il était nécessaire d'établir un cadre national dirigé par les Autochtones pour les droits au patrimoine culturel autochtone, qui soutiendrait la souveraineté en matière d'information et le retour des restes et des artefacts.

Progrès modérés

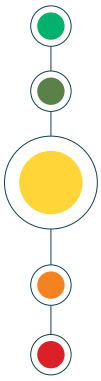

Informations sur les enfants disparus et les sépultures (71-76)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. L'interlocutrice spéciale pour les enfants disparus et les tombes et sépultures anonymes a publié son rapport final et son cadre de réparation le 29 octobre 2024. Le rapport énumère 42 obligations que les gouvernements, les Églises et d'autres institutions doivent respecter en vue de mettre en œuvre un cadre de réparation dirigé par les Autochtones pour la vérité, l'obligation de rendre compte, la justice et la réconciliation. Bien que ce rapport constitue un pas en avant positif, nous n'avons pas constaté de progrès semblables au niveau fédéral. En février 2025, le gouvernement du Canada a décidé de ne pas renouveler le financement du Comité consultatif national sur les enfants disparus et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens et du Secrétariat national des survivants. Le gouvernement du Canada n'a pas encore répondu officiellement au rapport final.

Peu de progrès

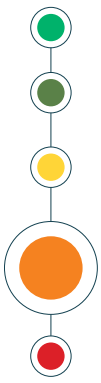

Centre national pour la vérité et la réconciliation (77-78)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. En septembre 2024, le Centre national pour la vérité et la réconciliation a annoncé que 400 noms avaient été ajoutés au registre des personnes disparues lors de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. En mai 2025, le Centre a rendu public les noms de 140 prêtres ayant exercé dans des pensionnats indiens afin d'aider les survivants dans leurs recherches. Le même mois, les premiers ministres du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont annoncé qu'ils s'engageaient à verser un total de 75 000 $ (25 000 $ par territoire) pour doter le Centre national pour la vérité et la réconciliation d'un siège permanent. En 2023, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a publié un rapport intitulé « Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation ». Ce rapport identifie diverses régions et institutions qui n'ont pas respecté l'AA no 77 en ne divulguant pas tous les documents relatifs aux pensionnats en leur possession. Les survivants du pensionnat St. Anne continuent d'exprimer leur inquiétude quant à la manière dont le Canada traite et divulgue leurs demandes et les informations relatives aux abus subis au sein de cet établissement. Ils souhaitent faire appel d'une décision rendue en mars 2025 dans l'affaire *Demande de directives Metatawabin no 2 – Fontaine et al*. c. Procureur général du Canada et al, dans laquelle il a été stipulé que le Canada n'était pas tenu de fournir des rapports actualisés ou de divulguer des informations dans le cadre des demandes conclues, et que toutes les demandes des survivants étaient conclues.

Progrès modérés

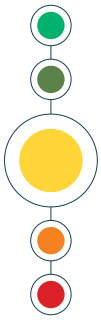

Commémoration (79-83)

Des progrès modérés ont été réalisés dans ce domaine. En septembre 2024, l'APTN, la CBC et le Centre national pour la vérité et la réconciliation ont signé un protocole d'entente visant à soutenir la production annuelle d'un rassemblement commémoratif national dans le cadre de la Journée nationale de vérité et de réconciliation. En 2025, le pensionnat indien de Kamloops a été désigné lieu historique national.

Progrès significatifs

Médias et réconciliation (84-86)

Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine. Les AA nos 84 et 85 ont été menés à bien. De nombreuses initiatives et programmes de formation en journalisme se poursuivent dans divers établissements de tout le Canada. Cependant, ces programmes ne sont pas obligatoires pour tous les étudiants. En décembre 2024, 48 % des écoles de journalisme au Canada couvraient moins de 60 % du contenu requis en vertu de l'AA no 86. Toutefois, quelques établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario ont commencé à coopérer pour offrir une formation en journalisme aux étudiants autochtones des communautés éloignées. L'Université Carleton à Ottawa, en partenariat avec Kenjgewin Teg de la Première Nation M'Chigeeng sur l'île Mnidoo Mnising et l'Institut technique des Premières Nations sur le territoire mohawk de Tyendinaga, a annoncé un nouveau programme de certificat en journalisme dans les communautés autochtones.

Progrès significatifs

Sports et réconciliation (87-91)

Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine. En février 2025, Commonwealth Sport Canada a ratifié la Déclaration Lekwungen du Commonwealth sur la réconciliation et le partenariat avec les peuples autochtones, devenant ainsi la première association sportive nationale du Commonwealth signataire de cette déclaration. En mars 2025, le Conseil des Jeux du Canada, un organisme sans but lucratif, a lancé la campagne « Face of Our Games » (Le visage de nos jeux), dont l'objectif est de mettre en valeur les histoires de groupes sous-représentés dans le sport, y compris les Autochtones. Deux anciens athlètes de la Première Nation de Garden River seront intronisés au Panthéon des sports canadiens en juin 2025.

Peu de progrès

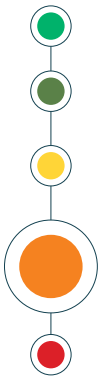

Entreprises et réconciliation (92)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. En juin 2022, une stratégie économique nationale pour les Autochtones a été publiée, élaborée par plus de 20 organisations autochtones afin de définir des approches en faveur du développement économique autochtone. Les activités de suivi ont été minimes. En février 2025, Moody's Ratings, une société qui propose des recherches financières internationales, a publié le rapport *Spotlight into Indigenous communities in Canada (Pleins feux sur les communautés autochtones du Canada)*, qui révèle que les organismes canadiens chargés des infrastructures commenceront à promouvoir de plus en plus de projets sur les territoires autochtones avec la participation des communautés autochtones en tant que co-investisseurs. En outre, en avril 2025, la Chambre de commerce de l'Ontario et le Conseil canadien pour le commerce autochtone ont publié une série de rapports intitulée *« A Way Forward, Ontario's Path Towards Economic Reconciliation, Equity and Inclusive Growth » (Une voie à suivre, le chemin de l'Ontario vers la réconciliation économique, l'équité et la croissance inclusive)*, afin d'aider les entreprises à faire progresser les efforts de réconciliation.

En mai 2025, l'Autorité des Premières Nations en matière d'approvisionnement a été officiellement mise sur pied afin d'aider les entreprises des Premières Nations à accéder aux marchés publics et privés et à remporter des contrats. Le conseil d'administration inaugural comprend un membre de chacune des organisations suivantes : l'Association nationale des sociétés à capital autochtone, l'AFOA Canada, le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones, l'Autorité financière des Premières Nations et le Conseil de gestion financière des Premières Nations.

Peu de progrès

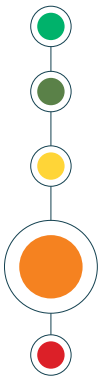

Nouveaux arrivants au Canada (93-94)

Peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Le projet de loi C-8, *Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (appel à l'action n° 94 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada)*, a reçu la sanction royale le 21 juin 2021. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a révisé un guide d'étude, du matériel pédagogique et une nouvelle trousse de citoyenneté pour les nouveaux arrivants, en partenariat avec les peuples autochtones. Près de quatre ans plus tard, le gouvernement fédéral peine toujours à annoncer l'achèvement de la révision du Guide sur la citoyenneté.